

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 115 (1970) |
| Heft: | 6 |
| Artikel: | Le traité de non-prolifération nucléaire et la sécurité de la Suisse |
| Autor: | Brunner, Dominique |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-343568 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le traité de non-prolifération nucléaire et la sécurité de la Suisse

Dans l'édition d'octobre 1969 de cette Revue, nous avons tenté de décrire la genèse du traité de non-prolifération et d'analyser ses défauts principaux. Nous n'avions consacré que quelques lignes à l'attitude de notre pays face à cet accord international, et c'était pour rappeler les aide-mémoire du Conseil fédéral de novembre 1967 et mai 1968 et pour constater que les exigences essentielles (ou souhaits, comme on s'exprime aujourd'hui au Département politique) soulevées à l'époque par notre gouvernement n'avaient pas été remplies par le texte définitif du traité. Cette analyse nous conduisait à rejeter l'idée d'une adhésion de la Suisse à ce traité.

Depuis, deux événements se sont produits. D'abord, la Suisse a — avec une hâte qui n'a pas manqué de surprendre — apposé fin 1969 sa signature au bas du traité. Ensuite, le traité est entré en vigueur, 20 mois après sa signature par les Grands, au début du mois de mars 1970, 40 pays non-nucléaires et les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne l'ayant ratifié et déposé l'acte de ratification. La Suisse et nombre d'autres pays n'ont pas encore effectué cette démarche décisive.

En Suisse, la décision de l'exécutif fédéral de signer le traité n'a guère soulevé l'enthousiasme. Si la majorité de la presse semble comprendre les motifs gouvernementaux, elle n'a pas caché ses réserves vis-à-vis d'un traité dont l'effet principal consiste à désarmer les non-armés. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que seule une minorité a applaudi sans réserve à la signature helvétique qu'elle appelait de ses vœux depuis quelque temps déjà.

Néanmoins, l'aspect essentiel de notre adhésion n'a été que très peu discuté jusqu'ici: On a certes mis en évidence certains défauts du traité, on a tenté de démontrer que la Suisse ne pouvait se tenir à l'écart sans mettre en danger sa bonne réputation sur le plan international, on nous a assuré que dans le domaine économique nous ne prendrions pas de risque important en acceptant le traité et le contrôle de nos activités nucléaires dont dépend son efficacité, etc. Mais on n'a guère analysé les répercussions à long terme qu'il pourrait avoir sur le plan de la sécurité. En fait,

les porte-parole officiels se sont efforcés d'esquiver le problème essentiel en affirmant de façon péremptoire que nous n'étions de toute façon pas capables d'acquérir un potentiel nucléaire important et que, d'ailleurs, le traité améliorerait notre sécurité, notamment en empêchant les pays européens d'acquérir des armements nucléaires.

Pourquoi dire non à l'adhésion de la Suisse?

Il nous semble utile d'examiner brièvement les raisons qui pourraient ou devraient commander l'abstention et de nous pencher sur les conséquences possibles d'une telle attitude de la Suisse.

Il est concevable que la Suisse refuse d'adhérer au traité du 1^{er} juillet 1968 en raison de l'inégalité des sacrifices qu'il impose aux nations selon qu'elles sont dotées ou non d'armes atomiques. Le traité ne touche pas aux armements des nantis. Deux des cinq puissances nucléaires semblent décidées à ne pas s'y joindre. Depuis 1968, la course aux armements ne s'est pas ralentie; au contraire, les efforts d'armement des deux Grands n'ont fait qu'augmenter.

L'Union soviétique disposait en octobre 1967 de 720 fusées de portée intercontinentale. Elle en a aujourd'hui quelque 1290, dont 275 engins SS-9 susceptibles de transporter 3 ogives indépendantes d'une puissance de 5 mégatonnes chacune (MIRV). Or, 420 fusées de ce type, dotées des 3 ogives précitées, pourraient, d'après le Pentagone, détruire approximativement 95 % des engins américains Minuteman, c'est-à-dire 950 fusées, à terre. De plus, les Russes, qui disposent désormais d'un plus grand nombre d'engins intercontinentaux que les USA, produisent, depuis 1968, quelque 8 sous-marins porte-engins à propulsion nucléaire par an. Il s'agit de bâtiments comparables aux Polaris américains, munis de 16 engins à portée intermédiaire chacun. Si les Russes poursuivent la production de sous-marins porte-engins au rythme actuel, ils pourraient disposer, vers 1974 ou 75, d'un plus grand nombre d'engins tirés à partir de submersibles que les USA.

Mais les Etats-Unis ne restent pas inactifs face à cet accroissement inquiétant du potentiel stratégique nucléaire de l'Union soviétique. Il est, en effet, prévu que 496 engins Poseidon remplaceront le même nombre de Polaris à bord de 31 des 41 « ballistic missile submarines » dont disposent les Etats-Unis. Chaque Poseidon sera, selon les plans actuels, munie de

MIRV — soit de 10 ogives nucléaires d'une puissance de 50 kilotonnes chacune. Cela signifie que la flotte américaine pourra engager d'ici quelques années, si ces plans sont mis à exécution, près de 5000 charges atomiques avec trois quarts de ses sous-marins porteurs d'engins. Et comme, d'autre part, quelque 500 fusées intercontinentales Minuteman III prendront, d'ici peu, la relève du même nombre de Minuteman I et que chaque Minuteman III sera équipée de trois ogives indépendantes de 200 kilotonnes, les USA seront capables d'engager, dans quelques années, avec le même effectif d'engins intercontinentaux et intermédiaires, quelque 8000 ogives nucléaires auxquelles s'ajouteront les quelque 2000 charges des bombardiers à grand rayon d'action. Si la puissance de la grande majorité de ces armes sera moins grande que celle des (environ) 3850 ogives et bombes que la flotte de fusées et bombardiers — que les Etats-Unis détiennent présentement — peut engager, la précision des ogives multiples des Minuteman et des Poseidon sera par contre plus élevée que celle des armes actuelles.

Ce renforcement considérable de la force de frappe des deux Grands, lequel pourrait conduire à une certaine instabilité du niveau nucléaire stratégique, coïncide avec la signature et l'entrée en application d'un traité dont le but déclaré est de réduire le risque de guerre nucléaire. Il contredit donc de façon éclatante ceux qui pensaient et affirmaient que le traité de non-prolifération exercerait au moins une contrainte morale et forcerait ainsi les nantis à consentir les contre-prestations auxquelles ils se sont jusqu'ici refusés.

Il est vrai que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont engagé des pourparlers sur la limitation de leurs armements stratégiques. C'est déjà un progrès, mais il faut se garder de surestimer les chances de succès de ces négociations. Elles seront extrêmement difficiles, particulièrement pour des raisons techniques. Le bon sens le plus élémentaire commande donc en tous cas de ne pas ratifier le traité de non-prolifération avant que des résultats satisfaisants aient été acquis dans ces négociations.

Cependant il est évident que l'inégalité, voire l'iniquité qui caractérise ce traité ne saurait à elle seule justifier l'abstention de la Suisse. Il faut confronter l'éventuel accroissement de sécurité que le traité pourrait nous assurer aux avantages que nous procurerait l'abstention, c'est-à-dire la sauvegarde de notre liberté d'action dans le domaine nucléaire. Mais auparavant il s'agit d'éclaircir deux points essentiels.

Deux prémisses essentielles

Contrairement à ce que certains assurent, le Conseil fédéral y compris, le traité n'exerce aucune influence directe positive sur notre sécurité. Nous sommes entourés de pays où des armes nucléaires existent (à l'exception de l'Autriche). Dans le secteur placé sous la responsabilité du commandement allié en Europe (ACE), on compte quelque 7000 ogives et bombes atomiques. L'OTAN dispose de 2250 avions et fusées capables d'utiliser ces armes. Les vecteurs sont sous contrôle national, tandis que les ogives ne peuvent être employées que sur ordre du président des Etats-Unis. Quant à l'Union soviétique, elle dispose également d'un armement nucléaire tactique impressionnant. *En cas de conflit armé sur le continent européen, l'utilisation des armes nucléaires est possible, voire probable*¹. Le traité de non-prolifération n'y change strictement rien. Son effet sur la sécurité des nations européennes est pratiquement nul, parce que les pays européens capables de se procurer ces armes — la Suède, l'Allemagne et l'Italie en premier lieu, éventuellement la Tchécoslovaquie et la Belgique ou la Hollande — n'avaient pas l'intention d'utiliser leur potentiel nucléaire à de telles fins avant la mise au point du traité et ne l'auraient, selon toute vraisemblance, pas eue en l'absence de ce traité, du moins tant que les Etats-Unis attachent une importance essentielle à l'Europe et qu'ils y maintiennent un corps expéditionnaire considérable².

Le deuxième point concerne l'attitude de la Suisse vis-à-vis de la question d'un armement nucléaire. Il est vraisemblable que la majorité — dans la population comme dans l'armée — sans parler du gouvernement et du parlement — serait aujourd'hui opposée à un effort d'armement nucléaire de notre pays. Nous ne connaissons pas tous les motifs de ceux qui, à n'en pas douter, s'élèveraient contre une telle décision dans la conjoncture du moment. Mais pour nous, une telle décision devrait être évitée momentanément en raison de ses répercussions internationales. Il y a, en effet, lieu de penser que l'apparition d'une sixième puissance nucléaire pourrait produire un effet de « boule de neige », qu'elle inciterait d'autres puissances, capables d'acquérir ces armes, à réexaminer leur

¹ C'est nous qui soulignons. Réd.

² Nous dirions « appréciable »! Réd.

position, ouvrant ainsi éventuellement la voie à un accroissement rapide du nombre des détenteurs de la bombe. Des pays comme l'Inde, le Japon ou Israël hésiteraient moins à aller de l'avant dans ce domaine si un pays aussi pacifique que la Suisse prenait une telle décision. Le problème n'est donc pas de savoir si la Suisse veut ou non acquérir un armement nucléaire. (Nous ne savons même pas si les conditions d'un armement nucléaire pourraient être remplies puisque l'examen approfondi de tous les aspects d'un éventuel armement atomique de la Suisse n'est toujours pas terminé). Elle n'en a pas la moindre intention dans les conditions actuelles.

Mais, et nous abordons ici la question décisive, le traité de non-prolifération est conclu pour 25 ans. Personne ne peut prévoir ce que notre sécurité exigera dans 15 ou 20 ans. L'avenir de l'Europe, l'avenir tout court est incertain. Contrairement à nos voisins, nous ne sommes pas l'allié d'une ou de plusieurs puissances nucléaires. Il est intéressant de noter que la République fédérale a signé le traité sous réserve que l'OTAN continue d'exister. Vers les années 80, le monde, notamment le tiers monde, devra peut-être faire face à des échéances graves. A cette époque, les Etats-Unis pourraient s'être retirés de l'Europe ; il se pourrait qu'ils soient alors trop absorbés par l'évolution tant de l'Amérique latine que de l'Asie, qui pourrait être explosive, notamment à cause de la situation démographique, pour pouvoir se soucier, comme ils l'ont fait jusqu'ici, du destin du vieux continent. Le conflit sino-soviétique pourrait avoir pris une forme très grave — s'il ne conduit pas à bien plus brève échéance à un choc armé. Quelle serait l'attitude de l'Union soviétique dans de telles conditions, face à une Europe que les USA auraient évacuée, qui pourrait connaître les difficultés intérieures dont les Etats-Unis souffrent présentement (qui tiennent tant à « l'explosion d'information » qu'aux problèmes sociologiques et psychologiques qu'engendre la société de l'abondance)? Quelles seraient les réactions du parti communiste russe devant des difficultés intérieures et une tentative des peuples de l'Est européen de secouer le joug soviétique? Evidemment, il ne s'agit là que de quelques scénarios parmi beaucoup d'autres qui apparaissent tout aussi ou tout aussi peu vraisemblables. Ils montrent cependant qu'une instabilité grave en Europe est pensable. Dans une telle conjoncture, notre position serait toute différente si nous disposions d'armes nucléaires à vocation tactique.

C'est pourquoi la Suisse devrait, à nos yeux, s'abstenir, pour l'instant du moins, de ratifier le traité de non-prolifération. La ratification ne sera discutable qu'à partir du moment où les USA et l'Union Soviétique auront convenu d'arrêter la course aux armements, de stabiliser leurs armements stratégiques au niveau actuel ou à celui qui est prévu pour un avenir proche. Quel risque prendrions-nous en agissant de la sorte? Il est très douteux que notre « prestige » en pâtirait (sauf, évidemment, à Moscou). L'Inde, qui refuse de signer le traité, n'a guère souffert de cette décision. Personne ne pourrait prétendre, sans se couvrir de ridicule, que la Suisse constitue une menace pour la paix mondiale si elle refusait de ratifier le traité.

En outre, nous pourrions — ce que nous avons préconisé en 1968 — renoncer par une déclaration unilatérale à tout armement nucléaire, sous réserve d'un changement profond de la situation stratégique en Europe. Sur le plan économique les conséquences d'une telle attitude de la Suisse pourraient être fort supportables puisqu'on nous contrôle déjà et que le contrôle serait maintenu.

Capitaine Dominique BRUNNER

